

Vous trouvez les lunettes trop chères ? La solution de cette startup

Malgré la prise en charge de la sécurité sociale et de la mutuelle, s'équiper de lunettes peut coûter cher. La startup Droit de regard propose sa solution pour que tout le monde puisse corriger sa vue avec des équipements optiques de qualité.

Temps de lecture : minute

14 septembre 2023

Le problème : vous avez besoin de lunettes de vue mais face au prix de l'équipement, vous avez envie de tourner les talons... Vous n'êtes pas seul dans ce cas. « 10,1 % des Français renoncent à des équipements optiques pour des raisons financières, 24 % des Français portent des lunettes qui ont plus de 5 ans et 1 Français sur 3 a des lunettes de mauvaise qualité. », affirme Diego Magdelénat, cofondateur de Droit de Regard.

Pour répondre à ce problème, la loi dite « 100 % santé » est promulguée en 2021. Cette loi constitue une réforme du système de santé français visant à garantir l'accès à des soins de qualité, sans reste à charge, pour l'ensemble des Français. En matière d'optique, cette loi propose un panier de soins de base dits « panier 100 % santé », intégralement pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et complémentaire, pour les personnes bénéficiant d'une complémentaire santé responsable. Mais chez les opticiens, il s'agit souvent d'une offre entrée de gamme et assez réduite.

La soluce : un opticien qui ne propose que des lunettes 100 % remboursées

Droit de regard promet de garantir à chacun un haut niveau de qualité des lunettes qu'elle propose, sans que vous n'ayez à déboursier un seul centime lors de son achat. « *Droit de Regard est le premier et le seul opticien "100 % x 100 % Santé" dont 100 % des lunettes sont 100 % remboursées pour chaque Français, quelle que soit sa couverture sociale. De plus, nous avons intégré dans nos modèles les plus hauts standards de fabrication et les meilleures innovations technologiques* », assure Diego Magdelénat.

En effet, la startup vous permet de bénéficier du tiers payant automatique et immédiat sur 100 % de ses modèles. Les lunettes proposées peuvent disposer d'options qui seront également remboursées (amincis, anti-rayures, anti-traces, anti-poussière, anti-UV, anti-lumière bleue, ...) et les montures sont produites en matières durables et qualitatives (titane, acier chirurgicale, acétate, ...).

Enfin, pour bénéficier du zéro reste à charge de la loi 100 % santé, seulement 3 conditions sont nécessaires : disposer d'une ordonnance valable, ne pas avoir eu de lunettes prises en charge depuis 2 ans (1 an pour les moins de 16 ans), sauf en cas d'évolution sensible de la vue, et avoir une complémentaire santé responsable ou la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Un site internet et des interventions auprès des plus fragiles

Avec le lancement de son site internet, la startup espère développer sa clientèle dans des villes où elle n'est pas encore développée. « *Nous avons mis en ligne en ligne le premier site marchand de lunettes de vue*

100 % en tiers payant. », précise Diego Magdelénat, cofondateur de Droit de Regard. « Et comme la livraison y est offerte, pas besoin de sortir sa carte bleue sur droitderegard.com. ».

Le site internet propose une solution d'essayage virtuel développée par Fitting Box, permettant jusqu'à 99,9 % de précision sur le rapport de proportion des lunettes par rapport au visage. Cette prise de mesure est essentielle car les verres sont produits sur-mesure. Un service de visioconférence avec les opticiens Droit de Regard, professionnels de santé et experts de la santé visuelle est également proposé. Les clients peuvent ainsi bénéficier de tous les conseils et réponses nécessaires avant leur commande.

Enfin, la société, constituée sous la forme d'une entreprise à mission, se distingue par une démarche solidaire initiée auprès des personnes défavorisées. *« Il y a 2 ans, nous avons initié notre démarche solidaire "Droit de Regard hors les murs". », explique Diego Magdelénat. « Notre démarche nous permet d'intervenir directement auprès des plus fragiles, dans les ESAT, les foyers d'accueil et les associations, où 77 % des personnes que nous testons révèlent un besoin urgent de lunettes. ».* Ce besoin concerne également 73 % des pensionnaires des EHPAD et 75 % de ceux des centres d'accueil ou d'hébergement. Une fois sur place, les opticiens de Droit de Regard effectuent des bilans d'acuité à titre préventif et orientent les personnes concernées vers les services des médecins ophtalmologistes. Celles qui en ont besoin peuvent alors choisir leurs lunettes directement parmi les 250 modèles apportés sur place.

Droit de regard dispose déjà de trois magasins à Paris, Toulon et Le Havre. L'entreprise souhaite accélérer son développement en France pour atteindre l'objectif de 50 magasins ouverts en 2027 grâce à une levée de 5 millions d'euros.



À lire aussi
Rediv aide les revendeurs à mettre en place la seconde main en magasin



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

